

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES

Séance du 31 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de présents	13

**Date de convocation** : L'an deux mille vingt et un  
26 mars 2021 et le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle des associations communale, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

**Date d'affichage** :  
7 avril 2021

**Présents** : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY – Florence SIORAT– Magali BONNEFOY- Caroline PERETTI – Marc BÉDÉ – Stéphanie DE LACHADENEDE – Valérie DUPUY – Emilie CAZAUX – Maritza PERDRIEL – Stephan POURCET – Patrick BOURGEOIS – Jérémy BAS – Stéphane-Jean DUPHLOUX

**Excusés** : Frédéric ROCHIS – Emilie LUYCKX

**Procurations** : Frédéric ROCHIS a donné procuration à Valérie DUPUY- Emilie LUYCKX a donné procuration à Stéphanie DE LACHADENEDE

Madame Maritza PERDRIEL a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 3 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **I- DELIBERATIONS :**

### **CCAS**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil d'Administration	9
En exercice	8
Nombre de présents	8
Qui ont pris part à la délibération	8

**Date de convocation** : L'an deux mille vingt et un  
26 mars 2021 et le trente et un mars à vingt heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des associations sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Président.

**Date d'affichage** :  
7 avril 2021

**Présents** : Fabrice CREPY - Caroline PERETTI - Maritza PERDRIEL - Georges JAM – Martine BONNET - Stephan POURCET - Juliette GIROTTO – Emilie

CAZAUX

Excusés : Georgette POUZAC

Procuration :

Madame PERDRIEL Maritza a été nommée secrétaire.

## **CCAS N° 2021-01 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif 2020 du CCAS**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2020 en date du 29 juillet 2020.

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Monsieur la Président ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Stephan POURCET.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

### **COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2020**

		<b>Dépenses (colonne 1)</b>	<b>Recettes (colonne 2)</b>	<b>Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)</b>
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	0.00	800.00	+800.00
	Résultats antérieurs reportés 2019		903.66	+903.66
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>+ 1 703.66</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020			
	Solde antérieur reporté 2019			
	Solde global d'exécution			
	<b>Résultats cumulés 2020</b>	0.00	1 703.66	<b>+1 703.66</b>

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020, arrêté comme présenté ci-dessus.

## **CCAS N° 2021 -02 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2020**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Monsieur le Président informe le conseil du fait que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisé par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de monsieur le Président et du Compte de gestion de la Trésorière ;

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Trésorière pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **CCAS N° 2021- 03 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2020**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2020

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Constatant que le Compte Administratif du CCAS fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **1703.66 €**

A savoir :

Résultat exercice 2020 : **800.00 €**

Résultat 2019 reporté ex. 2020 : **903.66 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 1 703.66 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2020</b>			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
<b>DEPENSES.....</b>	0	0	
<b>RECETTES.....</b>	0	0	
<b>RESULTAT EXERCICE .....</b>		0	
<b>REPORT EXERCICE PRECEDENT</b>		0	
<b>RESULTAT CUMULE CLOTURE EX</b>		0	
<b>RESULTAT FINAL</b>		0	

EXCEDENTOU BESOIN DE FINANCEMENT...		0
-------------------------------------	--	---

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2021	
<b>A) EXCEDENT</b> - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	1 703.66 €
<b>B) DEFICIT</b>  Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2020, arrêté comme présenté ci-dessus.

### **CCAS N° 2021 -04 - OBJET: vote du Budget Primitif CCAS 2021**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

**Vu** les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

**CONSIDERANT** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe du CCAS présenté par Monsieur le Président,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	1 703.66 €	1 703.66 €	--	--

**Commune :**

## **N° 2021- 11 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2020**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2020 en date du 29 juillet 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Patrick BOURGEOIS.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

### **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

		<b>Dépenses (colonne 1)</b>	<b>Recettes (colonne 2)</b>	<b>Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)</b>
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	579 788.15	662 314.11	82 525.96
	Résultats antérieurs reportés 2019		156 013.10	+156 013.10
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>238 539.06</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	334 413.44	220 011.84	-114 406.60
	Solde antérieur reporté 2019		13 994.21	+13 994.21
	Solde global d'exécution			<b>-100 407.39</b>
	<b>Résultats cumulés 2020</b>	914 201.59	1 052 333.26	<b>138 131.67</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2020, arrêté comme présenté ci-dessus.

## **N° 2021 -12 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2020**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Monsieur le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisé par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2020.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du Compte de gestion de la Trésorière ;

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Trésorière pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**N° 2021- 13 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **238 539.06 €**

A savoir :

Résultat exercice 2020 : **82 525.96 €**

Résultat 2019 reporté ex. 2020 : **156 013.10 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 238 539.06 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : <b>Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2020</b>			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	687 298.21 €	334 413.44 €	282 604.22 €
RECETTES.....	786 693.13 €	220 011.84 €	300 000.00 €
RESULTAT EXERCICE .....		-114 403.60 €	17 395.78 €
REPORT EXERCICE PRECEDENT		13 994.21 €	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		-100 407.39 €	
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...</b>			<b>-83 011.61 €</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2021</b>	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	83 011.61€
Solde disponible :	

<b>.- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....</b>	<b>155 527.45 €</b>
<b>B) DEFICIT</b>	
<b>Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....</b>	<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, arrêté comme présenté ci-dessus.

## **N° 2021- 14 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif photovoltaïque 2020**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget photovoltaïque de l'exercice 2020 en date du 29 juillet 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Patrick BOURGEOIS.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:

### **COMPTE ADMINISTRATIF PHOTOVOLTAIQUE 2020**

		<b>Dépenses (colonne 1)</b>	<b>Recettes (colonne 2)</b>	<b>Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)</b>
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	3 304.38	6 552.30	+ 3 247.92
	Résultats antérieurs reportés 2019	1 154.80		-1 154.80
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>2 093.12</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	553.50	3 261.98	+ 2 708.48
	Solde antérieur reporté 2019		4 709.99	+ 4 709.99
	Solde global d'exécution			<b>7 418.47</b>
	<b>Résultats cumulés 2020</b>	5 012.68	14 524.27	<b>9 511.59</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif photovoltaïque de l'exercice 2020, arrêté comme présenté ci-dessus.

**N° 2021 -15 - OBJET : Approbation du compte de gestion photovoltaïque 2020**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Monsieur le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice photovoltaïque 2020 a été réalisée par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif photovoltaïque 2020.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif photovoltaïque de Monsieur le Maire et du Compte de gestion photovoltaïque de la Trésorière ;

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion photovoltaïque de la Trésorière pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif photovoltaïque pour le même exercice.

**N° 2021- 16 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice photovoltaïque 2020**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif photovoltaïque de l'exercice 2020

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**  
Constatant que le Compte Administratif photovoltaïque fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **2 093.12 €**

A savoir :

Résultat exercice 2020 : **3 247.92 €**

Résultat 2019 reporté ex. 2020 : **-1 154.80 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 2 093.12 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement photovoltaïque comme suit :

Pour mémoire : <b>Exécution du budget d'Investissement photovoltaïque de l'exercice 2020</b>			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
<b>DEPENSES.....</b>	553.50 €	553.50 €	
<b>RECETTES.....</b>	7 971.97 €	3 261.98 €	
<b>RESULTAT EXERCICE .....</b>		<b>2 708.48 €</b>	
<b>REPORT EXERCICE PRECEDENT</b>		<b>4 709.99 €</b>	

RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		+ 7 418.47 €	
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...		+7 418.47 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2021	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	2 093.12 €
B) DEFICIT  Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement photovoltaïque de l'exercice 2020, arrêté comme présenté ci-dessus.

## **N° 2021- 17 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif lotissement 2020**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget lotissement de l'exercice 2020 en date du 29 juillet 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Patrick BOURGEOIS.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi:  
**COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2020**

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
<b>Section fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	42 725.24	42 725.24	0
	Résultats antérieurs reportés 2019			
	<b>Résultat à affecter</b>			0

<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2020	42 725.24	84 320.00	+ 41 594.76
	Solde antérieur reporté 2019		26 280.00	+ 26 280.00
	Solde global d'exécution			<b>+ 67 874.76</b>
	<b>Résultats cumulés 2020</b>	85 450.48	153 325.24	<b>+ 67 874.76</b>

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif lotissement de l'exercice 2020, arrêté comme présenté ci-dessus.

### **N° 2021 -18 - OBJET : Approbation du compte de gestion lotissement 2020**

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Monsieur le Maire énonce que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice lotissement 2020 a été réalisée par la Trésorière, Madame Sabrina BLANCHARD, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif lotissement 2020.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif lotissement de Monsieur le Maire et du Compte de gestion photovoltaïque de la Trésorière ;

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion lotissement de la Trésorière pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif lotissement pour le même exercice.

### **N° 2021- 19- OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice lotissement 2020**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif lotissement de l'exercice 2020

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.**

Constatant que le Compte Administratif lotissement fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **0.00 €**

A savoir :

Résultat exercice 2020 : **0.00 €**

Résultat 2019 reporté ex. 2020 : **0.00 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de 0.00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement lotissement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement lotissement de l'exercice 2020			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	100 200.00 €	42 725.24 €	
RECETTES.....	126 480.00 €	84 320.00 €	
RESULTAT EXERCICE .....		41 594.76 €	
REPORT EXERCICE PRECEDENT		26 280.00 €	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		67 874.76 €	
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT...			+67 874.76. €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET LOTISSEMENT 2021	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	0 €
B) DEFICIT  Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	0 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement lotissement de l'exercice 2020, arrêté comme présenté ci-dessus.

## II- SUJETS DIVERS :

### CCAS :

Aucune dépense n'a été réalisée cette année concernant le CCAS. 800 € ont été versés du budget communal afin de financer le traditionnel repas des aînés. Monsieur le maire rappelle que le repas n'a pu être organisé en raison du contexte de crise sanitaire. Monsieur CREPY a souhaité maintenir une action sociale envers les personnes âgées en faisant distribuer des colis aux personnes de plus de 70 ans. Le geste a été très apprécié par la population.

Après le vote des documents budgétaires, madame Martine BONNET a souligné le fait qu'il serait intéressant de communiquer davantage aux administrés sur le rôle du CCAS, notamment sur la possibilité d'obtenir des aides pour le paiement de certaines factures après étude d'un dossier au cas par cas. La possibilité d'une action de portage de repas à domicile pour les personnes âgées a également été évoquée. Une enquête devrait être établie afin de recenser les personnes susceptibles d'être intéressées par ce service.

## **Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire a apporté des précisions sur les dépenses de fonctionnement effectuées en 2020. Ce dernier a également détaillé les fonctions de plusieurs comptes, qui ne sont pas toujours claires au vu des intitulés de la nomenclature comptable M14. Certains comptes seront à l'avenir plus détaillés, notamment le 60612, relatif aux dépenses d'énergie/électricité, afin de connaître le coût en électricité de chacun des bâtiments communaux. Un stagiaire est actuellement en train d'élaborer un outil de suivi comptable plus précis.

### **Budget Photovoltaïque :**

En dépense de fonctionnement on note un déficit reporté du budget 2019 de 1 154.80 €, un abonnement au réseau ENEDIS de 42.40 € ainsi que l'amortissement des panneaux d'un montant de 3 261.98 €. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 459.18 €.

En parallèle on trouve en recettes la somme de 553.50 € représentant l'amortissement de la subvention perçue lors de l'acquisition de l'installation, ainsi que la somme de 5 998.80 € correspondant à la revente d'électricité effectuée auprès d'EDF. Le total des recettes de fonctionnement se porte à 6 552.30 €.

En dépense d'investissement on retrouve uniquement la somme de 553.50 € lié à l'amortissement de la subvention (opération d'ordre). En recettes nous retrouvons l'amortissement des panneaux (3 261.98 €) ainsi qu'un excédent reporté de 4 709.99 € du budget 2019. Le total des recettes d'investissement s'élève donc à 7 971.97 €.

A partir de l'année 2021 le budget photovoltaïque ne devrait plus faire apparaître de déficit de fonctionnement et devrait normalement générer chaque année près de 6 000 € pour l'énergie revendue.

### **Budget Lotissement :**

42 725.24 € ont été dépensé sur le budget lotissement 2020, principalement pour des frais liés à la maîtrise d'œuvre de l'opération. 84 320 € ont été basculé du budget communal vers le budget lotissement concernant les recettes. Ce virement permet de financer les frais de maîtrises d'œuvre antérieur au projet, qui devrait débiter après le dépôt d'un nouveau permis d'aménager courant 2021.

**La séance est levée le mercredi 31 mars 2021 à 22h15**  
**La date du prochain conseil est fixée au mercredi 14 avril 2021 à 20h30.**

**Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :**

**CCAS N° 2021-01 – OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif 2020 du CCAS**

**CCAS N° 2021 -02 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2020**

**CCAS N° 2021- 03 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2020**

**CCAS N° 2021 -04 – OBJET : vote du Budget Primitif CCAS 2021**

**N° 2021- 11 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2020**

**N° 2021 -12 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2020**

**N° 2021- 13 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

**N° 2021- 14 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif photovoltaïque 2020**

**N° 2021 -15 - OBJET : Approbation du compte de gestion photovoltaïque 2020**

**N° 2021- 16 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice photovoltaïque 2020**

**N° 2021- 17 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif lotissement 2020**

**N° 2021 -18 - OBJET : Approbation du compte de gestion lotissement 2020**

**N° 2021- 19- OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice lotissement 2020**

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	<sup>er</sup> 1 Adjoint	
BONNEFOY Magali	<sup>ème</sup> 2 Adjoint	
POURCET Stephan	<sup>ème</sup> 3 Adjoint	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	Absent – procuration donnée à Valérie DUPUY
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
Marc BÉDÉ	Conseiller Municipal	
Patrick BOURGEOIS	Conseiller Municipal	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	
LUYCKX Émilie	Conseillère Municipale	Absente – procuration donnée à Stéphanie DE LACHADENEDE
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
BAS JérémY	Conseiller Municipal	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	